

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	17 (1929)
<b>Heft:</b>	309
<b>Artikel:</b>	La durée du travail des employés et la prochaine Conférence internationale du travail : (suite et fin)
<b>Autor:</b>	Gueybaud, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-259723">https://doi.org/10.5169/seals-259723</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Quinzaine féministe

**Les nouvelles élues au Parlement anglais. — La première femme députée à la Chambre belge. — En Suisse : les femmes dans les Commissions officielles ; les institutrices mariées dans le canton de Vaud**

La clôture de la pétition pour nous, les élections anglaises et les préparatifs du Congrès de Berlin pour l'étranger : voilà les événements féministes saillants de cette dernière quinzaine, avec d'autres faits de moindre envergure, mais qui méritent cependant d'être signalés ici.

\* \* \*

Les élections anglaises, sur lesquelles le monde tout entier a eu les yeux fixés, sont en effet un événement féministe au premier chef, vu la part prépondérante qu'y ont tenue les femmes. Faut-il cependant attribuer à ces dernières, comme on va pas manquer de le faire dans nos milieux antisuffragistes suisses, le recul conservateur, l'affondrement numérique libéral et le progrès travailliste qui en sont la caractéristique? Nous ne le croisons pas. Car nous sommes persuadée que les femmes ne votent pas en bloc compact parce qu'elles ont entre elles, tout comme les hommes, des différences d'affinités et de sympathies politiques qui les amènent à porter leur voix sur des candidats ou des partis différents, et que si, elles sont unies pour la revendication des buts féministes, elles se séparent pour suivre ces sympathies quand l'élément politique entre en jeu. Mais il faut attendre des chiffres plus précis encore avant d'épiloguer.

Au point de vue éligibilité alors, nous savons déjà que treize femmes ont été élues — en augmentation de trois unités sur le chiffre des députées dans l'ancienne Chambre. — C'est donc un progrès, d'une part; mais cela est aussi une déception, puisque 70 candidates s'étaient mises sur les rangs, dont le cinquième seulement voit les portes de Westminster s'ouvrir devant elles. Parmi les élues, citons Lady Astor (parti conservateur), Miss Megan Lloyd George (libérale), Margaret Bondfield, Ellen Wilkinson, Susan Lawrence, Lady Cynthia Mosey, Edith Picton-Turberville (travaillistes), cette dernière représentant en sa qualité de femme pasteur l'élément socialiste-chrétien. En revanche, Mrs. Corbett Asbhy, notre Présidente Internationale, n'a pas pu obtenir la majorité des voix dans sa circonscription très difficile; et notre regret est mêlé d'un certain soulagement en pensant que nous la gardons ainsi à la tête de l'Alliance sans partage avec d'autres charges. Miss Marg. Beavan, qui fut l'an dernier *Lady Mayoress* de Liverpool, n'a pas été élue, non plus que Mrs. Runciman, la seule femme libérale qui fût parvenue à siéger à la Chambre, à la suite d'une élection complémentaire.

Ce ne sont d'ailleurs là que d'hâties notes, écrites au reçu des premiers télégrammes de Londres, et que nous compléterons dans notre prochain numéro par des renseignements plus détaillés sur les élues, leur répartition politique, la campagne qu'elles ont menée, etc.

\* \* \*

Tout le monde était si absorbé par les affaires anglaises que l'élection d'une femme à la Chambre belge a passé à peu près inaperçue du grand public. C'est pourtant un fait d'importance essentielle. La loi belge, on le sait, qui refuse aux femmes le droit de vote, dont elles ne sauraient, paraît-il, pas se servir, leur reconnaît en revanche le droit à l'éligibilité, droit qui a été mis à profit pour le Sénat déjà, mais jamais encore pour la Chambre. Mlle Lucie Desjardins, la première femme qui franchisse les portes de cette enceinte, où l'envoient siéger les électeurs socialistes de Liège, est dans toute l'acceptation du terme, une *self made woman*. Toute jeune, elle a travaillé sur le carreau d'une fosse de charbonnage, puis a été quinze ans durant lessiveuse, puis gérante d'une coopérative, et enfin inspectrice du travail. Sa conduite pendant la guerre lui valut, non seulement une médaille, mais aussi le droit de vote (qui est reconnu en Belgique aux femmes ayant pendant l'occupation accompli des actes de vaillance). C'est une fervente syndiquée, qui a beaucoup fait pour améliorer la situation des travailleuses.

Nous lui présentons nos meilleures félicitations, en souhaitant que de nombreuses collègues viennent promptement la rejoindre à la Chambre.

\* \* \*

Chez nous, la chronique féministe est de moindre envergure. Pas de femmes participant aux scrutins, pas de femmes députées... Mais cependant le parti radical suisse a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de son Assemblée générale l'admission des femmes dans ce parti; mais deux femmes encore ont été nommées à Genève membres de la Commission officielle de Protection des Mineurs, en application d'une modification à la loi proposée par M. Chapuisat, et les candidates présentées par les Sociétés féminines, Mme Bon-dallaz, inspectrice des écoles enfantines, et Mme Henri Barbier ayant été nommées sans la moindre opposition, soit par le Conseil d'Etat, soit, ce qui est plus significatif, par le Grand Conseil, où se font si souvent jour des rivalités de partis. La nécessité de la présence des femmes dans les Commissions officielles semble maintenant une vérité acquise. Et il y a douze ou quinze ans, il était impossible d'en faire élire une à la Commission Administrative de la Maternité!

À Vevey, dans le même ordre d'idées, le Conseil Communal a décidé d'augmenter le nombre des membres de la Commission scolaire, afin que, comme d'autres localités du canton déjà, les femmes puissent siéger dans cette Commission. Et la suggestion très juste a été émise qu'appel soit adressé en premier lieu à une mère de famille. Ce sont là de petits progrès assurément, mais dont il y a lieu de se féliciter. Car, dans notre pays, où le féminisme chemine à l'allure que l'on sait, nous estimons que la politique de faire entrer dans des Commissions officielles des femmes capables, dont le concours devient vite indispensable (c'est l'expérience qui est faite sur toute la ligne à Genève) contribue pour une forte part à apprivoiser beaucoup de nos détracteurs avec l'idée de la collaboration de la femme à la vie publique.

Malheureusement, il faut encore en terminant cette chronique, signaler une grave ombré au tableau: le projet de loi vaudois sur l'instruction publique primaire, qui vient de voir le jour, prévoit, hélas! comme le craignaient très fort les institutrices féministes qui ont exprimé ces craintes ici même, le célibat des institutrices. Toute institutrice qui se marie, dit en effet l'article 62, est considérée d'office comme démissionnaire. La seule atténuation prévue est que cette disposition, n'ayant pas d'effet rétroactif, ne touche pas les institutrices actuellement en fonctions, et ensuite qu'une institutrice veuve ou divorcée pourra reprendre son enseignement. Mais l'atteinte au principe du droit au travail de la femme mariée ne subsiste pas moins. C'est ce qu'un collaborateur de la *Gazette* appelle de façon charmante «donner une solution au problème».

E. Gd.

## La durée du travail des employés et la prochaine Conférence Internationale du Travail

(Suite et fin.)<sup>1</sup>

Une question se pose encore à cet égard, d'importance essentielle pour nous femmes, et qu'il est par conséquent nécessaire de mentionner ici : celle d'une législation spéciale pour les femmes. On a vu plus haut le jugement porté par des gynécologues sur l'inconvénient des trop longues journées de travail pour les femmes employées de magasins: ne sera-t-on pas tenté, souvent même même par un sentiment d'humanité, de proposer une durée autre de la journée de travail pour les femmes que pour les hommes? ou devant certaines difficultés à réaliser un système d'équipes comme nous l'indiquions tout à l'heure, ne croira-t-on pas trouver la solution en différenciant des autres les entreprises occupant un personnel féminin? Cela peut paraître si naturel à certains qu'il est utile de signaler le danger. Non pas que cependant rien dans le rapport du B.I.T. et le projet de questionnaire élaboré par lui y touche

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

de près ou de loin, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter très chaudement. Car il faut réfléchir aux résultats inquiétants qui décleraient immédiatement de pareilles mesures d'exception pour la totalité des femmes gagnant leur pain dans les carrières commerciales : combien de postes leur seraient-ils dès lors fermés ? dans combien de catégories de professions ne pourraient-elles, bien moins encore que maintenant, n'occuper que des fonctions restreintes, parce que une différenciation de traitement entre elles et leurs collègues masculins serait prévue ? Ce qu'il faut, et nous n'hésitons pas à le dire, dans l'intérêt aussi de la famille que l'on met souvent en avant en pareils cas, c'est la réglementation égale de la durée du travail pour les hommes et pour les femmes, pour les pères de famille, dont l'influence doit s'exercer aussi bien sur leurs enfants, que pour les mères de famille ; c'est le choix des employés d'après leurs capacités et leur préparation professionnelle, et non pas d'après la limitation arbitraire de leurs possibilités de travail. Et bien que rien, nous le répétons, ne fasse obstacle à cette conception de la réglementation du travail dans les textes préparatoires que nous avons consultés, il est utile d'avoir l'œil au guet.

C'est pourquoi il est de première importance que des femmes siègent à cette Conférence pour y représenter les intérêts des femmes, et c'est pourquoi des démarches ont été faites dans ce sens auprès de leurs gouvernements respectifs par les Associations suffragistes nationales affiliées à l'Alliance Internationale. Les démarches n'ont malheureusement abouti que pour peu de pays : toutefois Mme Betty Kjelsberg (Norvège), bien connue dans tous nos milieux féministes, non seulement fera partie de la délégation de son pays, mais encore la présidera, cas qui se présente pour la première fois, et qui constitue un succès féministe. On annonce aussi la venue de Mlle Hesselgren (Suède), de Mme Steenberg (Pays-Bas), de Miss Smith (Canada), de Mme Letellier (France), de Mme Wasniewska (Pologne), de Mme Glorefelt (Danemark), et de Miss Varley (Gde-Bretagne)... Et la Suisse, une fois de plus, reste en arrière. Le Conseil Fédéral en effet n'a pas jugé bon de faire droit à la demande, s'appuyant pourtant sur un texte précis de l'Organisation du Travail, et sur une circulaire de M. Albert Thomas, Directeur du B.I.T., que lui a faite l'Association suisse pour le Suffrage, ni de continuer la tradition de 1921 de 1923 et de 1927, de désigner une femme comme membre de la délégation suisse à la Conférence, quand cette dernière traite de questions intéressant directement les femmes. Notre gouvernement estime sans doute que la réglementation de la durée de leur travail indiffère à 100.000 femmes suisses, obligées de gagner leur vie. Nous avons l'idée que, si ces 100.000 femmes étaient électrices, son point de vue changerait peut-être.

J. GUEYBAUD.

## La Journée des femmes de Genève

Ce fut un grand succès. Le soleil d'abord lui avait souri, n'est-ce pas là un présage dont il faut tenir compte ?

Dès avant deux heures — puisque cette « Journée » fut pour la première fois une après-midi — des femmes de tout âge, de tous milieux se dirigent nombreuses vers le Palais Eynard, aimablement mis à la disposition des organisatrices par le Conseil Administratif,

## MAISON DU VIEUX

Martheray, 22 LAUSANNE Tél. 29-106  
se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers encore utilisables, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : chèque postal II. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.

et sur lequel flotte le drapeau rouge et jaune. Les salons Empire, d'un style si pur, sont décorés de façon exquise et artistique de gerbes de fleurs des champs ; des gâteaux s'empilent sur les tables du buffet, alors que toute une pléiade de jeunes filles, robes fleuries et bras nus, ou éclaireuses en blouses bleues s'affairent autour des tables à thé dressées dans l'une des salles comme sous les marronniers du jardin. Bruissement de conversations, d'exclamations ; plaisir des rencontres : l'atmosphère est toute de cordialité et d'entrain.

La séance est ouverte par deux chansons de Jaques-Dalcroze, dites d'une voix exquise et avec le talent qu'on lui connaît par Mme Boissonnas-Sauvin. Mme Chapuisat, présidente de l'Union des Femmes organisatrice de cette réunion souhaite ensuite une aimable bienvenue à toutes celles qui se rencontrent ici pour la première fois peut-être, et qu'enverra dans leur labeur quotidien la pensée que ce labeur, d'autres l'accomplissent en même temps qu'elles ; puis M. Albaret, président du Conseil Administratif, salue cette heureuse initiative de rencontre et de paix sociale. Et c'est le tour de Mme A. DuBois venue de Neuchâtel présenter un très beau travail sur la valeur du travail ménager.

Ce qu'est le travail ménager, qui embrasse toutes les formes de l'activité humaine ; comment toutes les femmes, mariées ou célibataires, mères de famille ou femmes à la tête d'un nombreux personnel, le pratiquent et par conséquent s'y intéressent ; comment on l'apprend : souvent fort mal, au petit bonheur, et comment il est nécessaire de l'apprendre comme une profession ; les qualités qu'il exige, et que Mme DuBois n'hésite pas à comparer à celles d'un chef d'Etat ; sa valeur économique immense (que l'on réfléchisse à la somme qui passe en une seule année dans les mains des ménagères d'une de nos villes seulement, comme acheteuse, et que l'on réfléchisse aussi à la somme que représenterait ce travail de tant de mères de famille, de tant de femmes célibataires dans leur intérieur, si on l'évaluait en francs et en centimes) ; son importance au point de vue social pour la famille, et par conséquent pour le pays, dont la famille est la cellule première ; et enfin sa valeur morale de travail d'amour et de dévouement : tels sont brièvement esquissées les lignes directrices de ce beau travail, très documenté, très élevé d'inspiration et dit avec une bonhomie et une simplicité charmantes. La discussion qui s'engagea ensuite, et que Mme Goard dirigea avec sa maîtrise accoutumée, montra à quel point toutes les auditrices de Mme DuBois avaient été captivées, et combien d'idées nouvelles et de suggestions heureuses chacune emporterait de cette séance. D'ailleurs, une résolution adoptée à l'unanimité montre bien que cette réunion aura une suite, puisqu'il a été décidé de constituer une Commission qui prendra en main l'étude et la réalisation de certains points du travail de Mme Dubois : apprentissage ménager, cours pratique de taylorisme ménager, etc., etc.

On entendit encore Mme Boissonnas dans deux chants de Doret ; puis, aux sons d'un entraînant petit orchestre féminin, ce fut la dispersion dans le jardin, sous les marronniers, autour des tables dans les salles fraîches, où conversations animées et échanges de vue reprisent de plus belle, dans la sérénité d'une belle après-midi d'été.

Une assistante.

## Carnet de la Quinzaine

Nous publions gratuitement sous cette rubrique tous les avis de conférences, de réunions, d'Assemblées, etc., organisées par des Sociétés féministes ou d'intérêt féminin, durant la quinzaine qui suit la parution de chacun de nos numéros. Pour pouvoir figurer dans cette liste, ces avis de conférences doivent être envoyés à la Rédaction du Mouvement avant le lundi au plus tard qui précède le vendredi où notre journal paraît à Genève. Prière de fournir bien exactement toutes les indications nécessaires.

Jeudi 13 juin :

NEUCHATEL : Restaurant neuchâtelois sans alcool, 20 h. 15 : Assemblée générale de l'Union Féministe pour le Suffrage : 1. Compte-rendu de l'Assemblée de l'A.S.S.F. à Zurich ; 2. Dépot de la pétition au Palais Fédéral ; 3. *Quelques opinions sur le suffrage universel*, conférence par M. Jean Roulet, avocat.

Vendredi 14 juin :

GENÈVE : Station d'émission de Radio-Genève, 20 h. 15 : *Le Congrès des Femmes universitaires*, causerie par T.S.F., par Mme Ida Revilliod.